

Durée	14h00, 21h00 ou 28h00 (<i>durée définie en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories</i>)
Public(s) concerné(s)	Toute personne appelée à conduire un Chariots de manutention automoteurs gerbeur à conducteurs accompagnant appartenant à l'une des catégories de la recommandation 485 de la CNAM.
Catégories de CACES®	1 ; 2 (<i>présentées en annexe</i>)
Pré - requis	<ul style="list-style-type: none"> > 18 ans d'âge minimum. > Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions. > Aptitude médicale à la conduite d'un chariot.
Nombre de stagiaires par session	Minimum : 1 Maximum : 8
Objectifs pédagogiques	<p>Préparer et le candidat à l'obtention de son CACES® en lui apportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant. > Le savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des gerbeurs appartenant à l'une des catégories de la recommandation 485 de la CNAM selon la candidature du salarié <p>Sur un plan réglementaire, permettre à l'employeur de répondre à son obligation de formation des employés appelés à conduire des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage.</p> <p>Evaluer l'acquisition de ces connaissances et savoir-faire nécessaires à l'obtention du CACES® de la catégorie concernée.</p> <p><i>La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.</i></p>
Titre et qualité du formateur	Former à la pédagogie, expérimenté dans la conduite des chariots de la catégorie concernée et titulaire du ou des CACES® correspondant. Le testeur est agréé par un organisme certificateur accrédité par le COFRAC.
Moyens Pédagogiques	Vidéo projection, notices fabricants ainsi que divers documents (VGP, etc...) pour l'enseignement théorique. Plateau technique certifié selon la R485 de la CNAM, chariots correspondants aux catégories concernées.
Equivalence	La détention du CACES® R485 de catégorie 2 permet d'autoriser la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant de catégorie 1.
Passerelle / Suite de parcours / Débouchés professionnels	Sans objet

Programme

1. Formation : Partie théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R485)

La partie théorique est commune à l'ensemble des catégories de CACES®

ATSI PACA

 N° Organisme : 93.13.15003.13
 N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

 N° Organisme : 23.76.05047.76
 N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

 N° Organisme : 31.62.02251.62
 N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

 N° Organisme : 82.38.04466.38
 N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

 N° Organisme : 93.13.02714.13
 N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

 N° Organisme : 11.93.07269.93
 N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

 N° Organisme : 52.44.08073.44
 N° SIRET : 823 129 101 00031

1. Partie théorique (suite)

Catégories de gerbeur et de CACES® (présentés en annexe)

Notions élémentaires de physique, stabilité des gerbeurs

Masse et centre de gravité des charges manutentionnées ; conditions de stabilité et d'équilibre du chariot ; facteurs influant sur la stabilité durant les manutentions et les déplacements ; plaques de charge ; positionnement de la charge.

Risques liés à l'utilisation des gerbeurs

- > Renversement latéral ; basculement vers l'avant ; chute depuis un quai (chariot ou conducteur) ; renversement de la charge ; détérioration d'un palettier ; heurts de personnes, d'engins ; chute de plein pied du conducteur, écrasement /coincement ; heurt d'un obstacle en hauteur ; manque de visibilité ; sources d'énergie (mécaniques, électrique, hydrauliques) et mise en œuvre des batteries ;
- > Repérage de ces risques sur le trajet et lors des opérations à effectuer.
- > Interdictions et applications autorisées.

Exploitation des chariots

Différents types de palettes existants ; fonctionnement du dispositif mise à hauteur automatique ; adéquation des paramètres de fonctionnement ajustables ; positionnement du conducteur en fonction des situations ; conduite à tenir en cas d'incidents ; EPI adaptés ; utilisation de la notice constructeur ; interprétation des panneaux de circulation et des différents pictogrammes (de manutention, relatifs aux risques chimiques, biologiques, bactériologiques) ; plan de circulation, consignes de sécurité, protocole de chargement / déchargement ; effets de la conduite sous l'influence de drogues, d'alcool, de médicaments ; appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone , baladeur, ...).

Vérification d'usage d'un gerbeur

Maintenance de premier niveau ; anomalies concernant les chaînes et mécanismes de levage, le circuit hydraulique, les organes de freinage et de direction, les bandages, ...

Introduction

Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.

Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur et des différents acteurs de l'entreprise ; principaux acteurs en prévention des risques professionnels ; dispositif CACES®.

Technologie des gerbeurs

Différents types et technologies de batteries, intérêt des batteries gel ou lithium ; caractéristiques générales (hauteur de levée, capacité, ...) ; composants mécaniques ; organes et dispositifs de sécurité ; équipements de préhension de charges disponibles ; paramètres de fonctionnement ajustables par un technicien (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage, ...) ; option de mise à hauteur automatique.

ATSI PACA

N° Organisme : 93.13.15003.13
N° SIRET : 753 898 097 00021

ATSI NORMANDIE

N° Organisme : 23.76.05047.76
N° SIRET : 790 208 508 00024

ATSI NORD

N° Organisme : 31.62.02251.62
N° SIRET : 524 363 249 00029

ATSI RHONE ALPES

N° Organisme : 82.38.04466.38
N° SIRET : 481 834 661 00037

COGEFOR

N° Organisme : 93.13.02714.13
N° SIRET : 347 752 271 00036

ATSI IDF

N° Organisme : 11.93.07269 93
N° SIRET : 818 136 103 00038

ATSI CENTRE OUEST

N° Organisme : 52.44.08073.44
N° SIRET : 823 129 101 00031

2. Formation : Partie pratique (limitée à la / aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

Réalisation d'exercices pratiques selon les exigences du référentiel de la R485 et selon la catégorie de chariot avec évaluation pratique en continu durant la formation.

Prise et fin de poste ; adéquation du chariot à l'exercice demandé, repérage, balisage ; positionnements et manœuvres pour atteindre les objectifs définis ;

3. Test CACES®

Test théorique : QCM chronométré

Connaissances générales ; Technologie et stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant ; Tableau / abaque de charges ; Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant.

Test pratique : épreuve chronométrée sur chaque catégorie

Prise de poste et mise en service ; Conduite ; Manœuvres ; Fin de poste – maintenance.

Annexe : Catégories de gerbeurs et de CACES®

La R 485 concerne uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant, à mat fixe muni de bras de fourches, dont les mécanismes de translation et de levage sont motorisés.

Catégorie 1

Gerbeurs automoteur à conducteur accompagnant
1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m



Catégorie 2

Gerbeurs automoteur à conducteur accompagnant
hauteur de levée > 2,50 m

